

colons lesquels pouvaient être relâchés avant l'achèvement de l'embranchement du chemin de fer canadien du Pacifique sur Pasqua, et qui seraient dirigés vers des endroits à l'ouest de Brandon, le gouvernement avec l'aide de la police à cheval du Nord-Ouest, à moins que le propriétaire s'y oppose, entreprendrait de leur faire traverser le pays par étapes jusqu'à la station la plus proche sur la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique, de manière à éviter le long parcours qu'il faudrait faire si la compagnie du chemin de fer était obligée de les diriger vers l'est par l'embranchement sur Souris jusqu'à Kenmay et retourner à Pasqua par la ligne principale.

(Signé) JOHN J. MCGEE,
Greffier du Conseil privé.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS D'IMMIGRATION ET LEURS TRAVAUX.

Q. Comment sont payés les agents dans le Dakota et les autres États?—R. Ils sont payés au taux de \$75 par mois.

Q. Sans tenir compte du nombre d'immigrants qu'ils expédient?—Il n'est pas possible de les payer d'après ce mode.

Q. Les \$75 par mois comprennent les frais de voyage?—R. Non, les frais de voyage sont payés en sus.

Par Mr Smith (Ontario) :

Q. Leurs dépenses d'hôtel sont-elles payées en sus?—R. Nous leurs accordons \$2.50 par jour pour ces dépenses.

Q. S'est-il rencontré des agents qui n'ont pas réussi, et les avez-vous destitués?—R. Ils ont eu des succès différents.

Q. Et en avez-vous destitués qui n'avaient pas assez bien réussi?—R. Oui, quelques-uns n'ont pas réussi et nous les avons renvoyés.

Par Mr Roome :

Q. Travaillent-ils sans ordre dans chaque Etat ou d'après un programme tracé d'avance?—R. En général il y a un programme tracé d'avance. Le surintendant, le capitaine Holmes, les a tous visités ce printemps.

Q. Est-ce à lui ou au département que les agents font rapport?—R. A lui.

Q. Je crois que dans le Michigan deux ou trois agents ont fait un rapport sur le même sujet?—R. Pas que je sache.

Q. On m'a informé qu'ils faisaient différents arrangements avec les chemins de fer?—R. Pas un n'est autorisé à faire des arrangements avec les compagnies de chemin de fer; c'est le département qui s'en occupe.

Q. Eh bien, on m'a dit que des arrangements opposés avaient été faits?—R. Je ne crois pas qu'il y en ait eu depuis que le service de l'immigration a été transféré au ministère de l'intérieur. Au commencement il a pu y avoir un peu de confusion.

Q. Non; j'ai entendu dire que cela avait eu lieu depuis les trois ou quatre derniers mois?—R. Ce n'est pas le cas. Pas un des agents ne peut faire des arrangements avec les compagnies de chemins de fer. S'ils y étaient autorisés, il y aurait confusion.

Par Mr McDonald (Assiniboia) :

Q. Le gouvernement vient-il à l'aide de ces immigrants des États-Unis?—R. Non, monsieur.

Par Mr Wilson :

Q. Je remarque qu'il est dit dans le rapport de l'auditeur général que vous en avez nourris quelques-uns?—R. Cela a dû avoir lieu l'année dernière. Je ne connais pas de circonstances de ce genre depuis que j'ai la direction des affaires de l'immigration. Il a pu se présenter une circonstance exceptionnelle dans laquelle il a été nécessaire de fournir des aliments, mais s'il en est ainsi, je n'en connais rien.